

Education Musicale



Dans le cadre des options facultatives du BACCALAUREAT, le Lycée SAINT JOSEPH propose, dès la classe de Seconde, une préparation à l'épreuve d'Education Musicale.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà un acquis musical externe à l'Education Nationale pour choisir cette option. Elle est donc ouverte à tout lycéen désireux de prolonger sa formation du Collège et d'élargir sa culture artistique.

Deux heures hebdomadaires sont consacrées à des exercices de pratique, à une formation culturelle et artistique approfondie et à l'étude des œuvres imposées. Cette année, les séances ont lieu le lundi (ateliers de pratique musicale) et le jeudi (étude du programme imposé) de 12h30 à 13h30.



Le candidat au Baccalauréat est évalué à partir de deux épreuves :

- Un entretien basé sur une écoute comparée de deux extraits musicaux (un issu du programme imposé et un issu du répertoire général). Une « fiche synthèse », mentionnant le travail effectué en cours, sera présentée au jury et servira de support à l'entretien (13 points).
- Une interprétation vocale et/ou instrumentale par le candidat et au choix de ce dernier. Celle-ci sera mise en perspective avec le programme imposé et la « fiche synthèse » (7 points).

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter Vincent DUCROT (Professeur d'Education Musicale).



Option facultative à Saint Joseph Thonon

